



Reprise le lundi 22 juin 2020

publié le 18/06/2020

Mesdames, Messieurs, chers Parents,

Le président de la République a annoncé dimanche dernier la réouverture des établissements et le caractère obligatoire de la présence des élèves au collège.

Le protocole sanitaire, publié hier soir à 21H30 nous impose de faire évoluer notre organisation afin d'accueillir tous les enfants dans des règles assurant leur sécurité.

Cependant, nous sommes encore dans l'attente de sa déclinaison par le Conseil Départemental pour ce qui concerne la restauration scolaire et la prise en charge du nettoyage et d'entretien des salles de classe et des espaces de vie du collège.

Les conditions et le rythme d'accueil vous seront précisés au plus tôt, dès que les informations nécessaires à notre organisation nous parviendront et que nous aurons adapté notre fonctionnement à ces nouvelles mesures. Nous vous informerons des emplois du temps des enfants via Pronote (ils seront probablement calqués sur les emplois du temps habituels avec des évolutions de salles, de professeurs, d'horaires de récréation,...). Les modalités seront aussi publiées sur le site du collège.

Ayez l'assurance que notre volonté est d'assurer l'accueil de tous les élèves à compter du 22 juin et que nous mettons tout en œuvre pour y parvenir dans le respect des règles qui s'imposent.

Cordialement,

Catherine ALIX, Principale



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.